

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS JY MEYER , M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUHENAS et A LAURENT.

<u>Nombre de conseillers</u>
<u>En exercice</u> : 52
<u>Présents</u> : 40
<u>Procurations</u> : 8
<u>Votants</u> : 48
<u>Absents</u> : 4
Date de convocation : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Vallées d'Antraïgues-Asperjoc - Acquisition de nouveaux horodateurs.

Vu le CGCT et notamment l'article Art. L. 5214-16 relatif aux fonds de concours ;

Vu le Pacte Fiscal et Financier 2024-2026 adopté par délibération DEL26092023-41 du conseil du 26 septembre 2023 ;

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc relatif à l'acquisition de nouveaux horodateurs ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 3 décembre 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'acquisition de nouveaux horodateurs.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 6 130 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 12 260 €, le reste est autofinancé par la commune.

La somme de 6 130 € est à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc de 123 924€. Après déduction de l'aide, le reliquat sur enveloppe est de 62 220,35 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours de 6 130 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc pour financer l'acquisition de nouveaux horodateurs ;
- Dit que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc initialement de 123 924 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

